



PULMONARY HYPERTENSION  
ASSOCIATION OF CANADA

L'ASSOCIATION D'HYPERTENSION  
PULMONAIRE DU CANADA

## Politique relative au code de conduite de l'industrie

---

### Introduction

L'Association canadienne de l'hypertension pulmonaire (AHTP Canada) s'engage à soutenir et à autonomiser la communauté des personnes atteintes d'hypertension pulmonaire par le biais de l'éducation, de la défense des droits et de la recherche. Afin de préserver l'intégrité et la confiance de nos parties prenantes, il est impératif d'établir des lignes directrices claires régissant nos relations financières avec les entreprises. La présente politique relative au code de conduite de l'industrie décrit les principes et les normes qui régissent nos engagements avec nos partenaires commerciaux, garantissant ainsi que toutes les collaborations sont conformes à la mission d'AHTP Canada et respectent les normes éthiques les plus strictes.

### 1.0 Objectif

L'objectif de cette politique est le suivant :

- Définir le cadre éthique des interactions d'AHTP Canada avec ses partenaires commerciaux.
- Veiller à ce que tous les financements et collaborations avec des entreprises soutiennent la mission d'AHTP Canada sans compromettre son intégrité.
- Assurer la transparence et la responsabilité dans toutes les relations avec les entreprises.

### 2.0 Portée

Cette politique s'applique à tous les membres du conseil d'administration, employés, bénévoles et représentants d'AHTP Canada impliqués dans la sollicitation, la gestion ou la supervision des partenariats avec des entreprises. Elle englobe toutes les formes d'engagement des entreprises, y compris, mais sans s'y limiter, les parrainages, les dons, les subventions et le soutien en nature.

### 3.0 Définitions

- **AHTP Canada** : désigne l'Association canadienne de l'hypertension pulmonaire, y compris les membres de son conseil d'administration, ses employés, ses bénévoles et ses agents autorisés.
- **Partenaire corporatif** : Toute entité commerciale qui fournit ou cherche à fournir un soutien financier ou en nature à AHTP Canada.
- **Financement** : Tout soutien financier ou en nature fourni par un partenaire corporatif à AHTP Canada.

### 4.0 Principes directeurs

- **Approche centrée sur le patient** : Toutes les activités et tous les partenariats doivent donner la priorité au bien-être et aux intérêts de la communauté des personnes atteintes d'hypertension pulmonaire.
- **Intégrité et indépendance** : AHTP Canada conservera le contrôle total de ses programmes, de son contenu et de ses efforts de défense des droits, en veillant à ce que le soutien des entreprises n'influence pas les décisions ou les politiques de l'organisation.
- **Transparence** : Toutes les relations avec les entreprises et les sources de financement seront divulguées ouvertement aux parties prenantes et au public.
- **Responsabilité** : AHTP Canada examinera et évaluera régulièrement les partenariats d'entreprise afin de garantir le respect de cette politique et de traiter les conflits d'intérêts potentiels.



PULMONARY HYPERTENSION  
ASSOCIATION OF CANADA

L'ASSOCIATION D'HYPERTENSION  
PULMONAIRE DU CANADA

## 5.0 Catégories de financement

AHTP Canada reconnaît diverses formes de soutien des entreprises, classées comme suit :

- **Subventions sans restriction** : Fonds fournis par des entreprises partenaires sans affectation particulière, permettant à AHTP Canada d'allouer les ressources là où elles sont le plus nécessaires.
- **Subventions restreintes** : Fonds destinés à des programmes, projets ou initiatives spécifiques, comme convenu entre AHTP Canada et le partenaire corporatif. AHTP Canada se réserve le droit de refuser les subventions restreintes qui imposent des conditions incompatibles avec sa mission, ses priorités stratégiques ou son indépendance.
- **Parrainages** : soutien financier pour des événements, des campagnes ou des activités spécifiques, souvent accompagné d'une reconnaissance publique ou d'opportunités de promotion de l'image de marque pour l'entreprise partenaire.
- **Soutien en nature** : Contributions non monétaires telles que des biens, des services ou de l'expertise qui soutiennent les activités ou les programmes d'AHTP Canada.
- **Partenariats collaboratifs** : Initiatives conjointes dans le cadre desquelles AHTP Canada et l'entreprise partenaire mettent en commun leurs ressources afin d'atteindre un objectif commun, au bénéfice de la communauté des personnes atteintes d'hypertension pulmonaire.

**AHTP Canada n'acceptera aucun financement provenant d'industries dont les produits, les services ou les pratiques commerciales sont contraires à sa mission, y compris, mais sans s'y limiter, les entreprises impliquées dans le tabac, le cannabis récréatif ou d'autres activités susceptibles de nuire à la confiance du public.**

## 6.0 Critères d'acceptation

Avant d'accepter toute forme de soutien de la part d'un partenaire corporatif, AHTP Canada s'assurera que :

- La mission, les valeurs et les pratiques commerciales du partenaire corporatif ne contredisent pas la mission de PHA Canada.
- Ce partenariat ne compromet en rien l'intégrité, l'indépendance ou la confiance du public envers AHTP Canada.
- Le financement profitera directement ou indirectement à la communauté des personnes atteintes d'hypertension pulmonaire.
- Tout conflit d'intérêts potentiel est identifié et géré de manière appropriée.

**Une fois qu'un conflit d'intérêts est divulgué, il est porté à l'attention du conseil d'administration, qui évalue son impact et détermine les mesures appropriées à prendre. Celles-ci peuvent inclure le retrait des décisions connexes, des stratégies d'atténuation ou, dans les cas graves, la résiliation du partenariat. Toutes les divulgations de conflits potentiels doivent être soumises par écrit et documentées à des fins de transparence et de responsabilité.**

## 7.0 Divulcation et transparence

AHTP Canada s'engage à faire preuve de transparence dans tous ses partenariats d'entreprise en :

- divulguant publiquement les noms des entreprises partenaires et la nature de leur soutien sur le site web d'AHTP Canada et dans les publications pertinentes.
- Veiller à ce que les remerciements pour le soutien apporté par les entreprises n'impliquent pas la promotion de produits ou services spécifiques.
- Fournir des informations claires sur la manière dont les fonds des entreprises profitent à la communauté des personnes atteintes d'hypertension pulmonaire.

*Approuvé en septembre 2025*



PULMONARY HYPERTENSION  
ASSOCIATION OF CANADA

L'ASSOCIATION D'HYPERTENSION  
PULMONAIRE DU CANADA

## 8.0 Indépendance et contrôle

Afin de préserver l'indépendance d'AHTP Canada :

- Tous les supports pédagogiques, programmes et efforts de sensibilisation seront élaborés et approuvés exclusivement par AHTP Canada.
- Les entreprises partenaires n'influenceront pas le contenu ou l'exécution des activités d'AHTP Canada.
- Tout projet collaboratif comportera des rôles et des responsabilités clairement définis afin de préserver l'autonomie d'AHTP Canada.

## 9.0 Examen et conformité

AHTP Canada s'engage à :

- Réviser régulièrement cette politique afin d'en garantir l'efficacité et la pertinence.
- Surveillez les partenariats d'entreprise afin de vous assurer qu'ils respectent cette politique.
- Traitez rapidement toute violation de cette politique, y compris en mettant fin à la relation avec l'entreprise si nécessaire.

## 10.0 Coordonnées

Pour toute question ou information complémentaire concernant cette politique, veuillez contacter Jamie Myrah, **directeur exécutif** | E-mail : [jmyrah@phacanada.ca](mailto:jmyrah@phacanada.ca) | Téléphone : 1-877-774-2226, poste 101